Contribution n°119 (Web)

Par I

Déposée le 13 octobre 2026 à 14h52

En résumé les points d'opposition au projet, développés dans le document joint :

1. Les intérêts économiques pour la collectivité ne sont pas avérés. Coûts supérieurs à 1 milliards dès 2026 selon la CRE. Accise de 3 centimes sur le kWh. Augmentation mécanique du prix de revient de l'électricité hors éolien.

2. Les intérêts économiques locaux à travers la filière équine notamment sont impactés négativement par le projet.

3. Les intérêts patrimoniaux sont cités mais sont considérés comme négligeables. Ainsi l'étude estime par exemple que « La sensibilité potentielle de l'église Notre-Dame de la Nativité d'Habloville (classée) par rapport au projet est ponctuelle et très faible ». C'est l'appréciation du rédacteur d'une étude payée par le promoteur. L'ABF a t-il été consulté et qu'en pense t-il ? L'impact sur le dolmen des Bignes (classé), très proche du projet, est lui aussi minimisé : « La sensibilité potentielle du tumulus des Hogues et du dolmen des Bignes par rapport au projet est ponctuelle ». Un certain nombre de monuments ne sont pas évoqués.

4. Les intérêts politiques sont à prendre en compte. Le conseil municipal de Neuvy au Houlme s'est prononcé contre le projet à l'unanimité. Les conseils des communes de Ri, Ronai, Habloville, Monts sur Orne, se sont également opposés au projet.

5. Dans le volet sur les intérêts faunistiques, l'impact sur les chiroptères est étudié, la présence de Noctules de Leisler pour lesquelles l'implantation d'éoliennes est déconseillée constitue une contre-indication au projet.

Au vu de tous ces éléments, ce projet paraît difficilement mériter d'être déclaré d'utilité publique.

Document de 6 pages déposé sur le site de l'enquête ce 13 octobre 2026